



Retractation d'un contrat internet

Par **maria20**, le **24/08/2015** à **10:46**

Bonjour,

J'ai prit un abonnement internet en agence, je n'ai pas eue de contrat. Les papiers que j'ai en ma possession n'indique pas de période d'engagement. Mais suite à quelque problème je me suis rétractée. J'ai appelée leurs service, j'ai envoyée un courrier avec AR. N'ayant pas de réponse au bout de 5 j, je contacte leur service, ils me disent qu'ils n'ont pas encore traiter mon courrier. Je fait donc plusieurs courrier avec AR, paye les frais de résiliation(45€) et leur renvoie le matériel. Aujourd'hui je reçois une mise en demeure pour facture non payée, j'appel leurs service et ils me disent qu'ils n'ont pas traité ma demande et qu'ils n'ont jamais reçus mon chèque. Dois je payer, tout en sachant que je n'ai jamais utiliser le matériel?